

Dans le cadre de la consultation en ligne sur la  
CONCILIATION TRAVAIL- FAMILLE  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE

LA FAMILLE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**AU CŒUR DE NOS VIES**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR  
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Gaspé, le 8 octobre 2004

## TABLE DES MATIÈRES

### INTRODUCTION

Consultation sur la conciliation travail-famille .....	4
Présentation de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine .....	4
Démarche régionale.....	4

### PORTRAIT DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### Contexte régional

Géographie et population.....	6
Marché du travail.....	6
La demande de main-d'œuvre sur le marché régional.....	7
Qualité de vie.....	7

#### Défis régionaux

Démographie.....	8
Exode de la population .....	8

### SERVICES À LA FAMILLE : PROBLÉMATIQUES ET PISTES DE SOLUTION

Services de garde 0-12 ans.....	9
Problématiques .....	9
Politique familiale municipale .....	10
Organismes communautaires famille.....	11
Absence de transport collectif et isolement de la population.....	12
Accessibilité.....	12
Concertation des partenaires .....	13
Bureau du temps.....	14
Modification des normes du travail.....	14
Valorisation de la paternité .....	15
Situation des personnes âgées .....	15

<b>CONCLUSION</b> .....	15
-------------------------	----

### Acronymes utilisés dans le texte

CRÉ	Conférence régionale des élus(e)s de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
OCF	Organisme communautaire famille
MESSF	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

## INTRODUCTION

### CONSULTATION SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Le 2 septembre dernier, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, M. Claude Béchar, lançait une consultation en ligne sur la conciliation travail-famille. La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) profite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer à la création d'une politique nationale sur la Famille et souhaite apporter à l'attention du ministre certaines spécificités régionales.

Ce mémoire est produit en collaboration avec les mandataires-conseils<sup>1</sup> de la CRÉGÎM, représentant les différents secteurs d'activités de la région, et plusieurs ressources professionnelles d'organismes oeuvrant auprès des familles.

### PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a été créée par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de douze membres provenant des élus municipaux, soit : les cinq préfets des MRC; les maires des municipalités de Carleton–Saint-Omer, Chandler, Gaspé, New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts; le maire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et un conseiller municipal des Îles. S'ajoutent à ces élus municipaux six membres issus de la société civile, recommandés par leurs pairs, et nommés par les élus municipaux membres de la Conférence régionale des élu(e)s.

La Conférence régionale des élu(e)s est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Elle se voit confier les mandats suivants : favoriser la concertation des partenaires dans la région; établir un plan quinquennal de développement dans une perspective de développement durable; donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région et administrer les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement dans le cadre d'une entente de gestion.

### DÉMARCHE RÉGIONALE

À la demande de la CRÉ, la mandataire-conseil du secteur famille a proposé aux mandataires des autres secteurs d'activités de réfléchir à la conciliation travail-famille afin d'émettre une position régionale concertée.

D'entrée de jeu, il semble important de préciser deux concepts qui constitueront la trame de fond de ce mémoire : la ruralité et le développement durable. Selon l'encyclopédie de l'Agora, la ruralité se définit comme suit : « L'espace rural se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe. »<sup>2</sup>

Quant au développement durable, il consiste à utiliser aujourd'hui les ressources disponibles tout en s'assurant que les générations futures pourront le faire également. Cela suppose que les actions posées

---

<sup>1</sup> Le mandataire-conseil est un répondant sectoriel qui a pour mandats d'informer la Conférence régionale des élu(e)s sur l'organisation et l'évolution de la concertation dans son secteur, de soutenir les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s dans la réalisation des activités qui touchent son secteur et de participer aux travaux de groupes de travail intersectoriels en vue de la préparation et de la mise en œuvre du prochain plan quinquennal de développement régional;

<sup>2</sup> <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Ruralité>.

soient écologiquement viables, économiquement efficaces et socialement acceptables. Les trois dimensions sont indissociables et toutes aussi importantes l'une que l'autre. Selon la définition issue du rapport Brundtland, « C'est un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».

En décembre 1999, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine convenait d'une entente spécifique pour le développement des services de garde. Celle-ci s'est terminée en mars 2004. Cette entente visait le développement harmonieux des services de garde 0-4 ans. Durant les quatre années de mise en oeuvre de cette entente, différents acteurs régionaux ont été consultés afin d'améliorer la qualité de vie des familles gaspésiennes et madeniennes.

Évidemment, de nombreuses problématiques ont été soulevées, des pistes de solutions proposées et nous avons réussi à adapter quelques services aux réalités régionales, notamment le projet de services de garde sur mesure dans la partie est de la MRC de La Haute-Gaspésie, au CPE la Marée-Montante. Même si l'approche régionale préconisait une vision de développement plus globale et durable, il n'en demeure pas moins que les actions et les mesures prévues à l'entente se limitaient au développement du réseau des services de garde à la petite enfance. Les actions entreprises ont toutes gravité autour de cet axe, il reste donc d'autres secteurs à explorer pour atteindre les objectifs poursuivis par la conciliation travail-famille.

Les informations obtenues dans le cadre de cette entente spécifique nous donnent aujourd'hui une bonne connaissance des besoins des familles en matière de services de garde en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci fut mise à profit pour la rédaction du présent document.

La première partie de ce mémoire présentera un portrait régional et décrira les caractéristiques propres à la ruralité, une région à dimension humaine mais avec des défis colossaux. Malgré l'ouverture de l'État québécois aux besoins des régions, les mesures et programmes gouvernementaux sont encore établis et financés en tenant compte de la masse de la population, c'est-à-dire davantage en fonction des régions urbaines. Les règles qui régissent les services à la famille n'échappent pas à cette tendance. Malheureusement, des régions comme la nôtre font trop souvent les frais de mesures mur à mur.

La seconde partie sera consacrée aux réalités rurales ou problématiques abordées dans le contexte de la conciliation travail-famille en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

- Services de garde 0-12 ans;
- Problématiques;
- Politique familiale municipale;
- Organismes communautaires famille;
- Absence de transport collectif et isolement de la population;
- Accessibilité;
- Concertation des partenaires;
- Bureau du temps;
- Modification des normes du travail;
- Valorisation de la paternité;
- Situation des personnes âgées.

Chaque sujet traité sera suivi de recommandations ou de pistes de solutions.

Les recommandations émises dans ce mémoire respectent les objectifs du développement durable et visent l'amélioration des conditions de vie des familles. Ce document n'a pas la prétention de tout couvrir, mais il présente les réalités d'une région rurale préoccupée par la qualité de vie et le bonheur de ses habitants. Les propositions sont faites en fonction de constats établis, dans le but de mettre sur pied des structures d'accueil convenables et qui contribueront, nous le souhaitons, à la rétention des familles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. La CRÉ considère les parents comme premiers responsables et éducateurs de leurs enfants. Elle considère le choix d'un parent de cesser ou non ses activités professionnelles pour une plus ou moins longue période de temps comme personnel.

# PORTRAIT DE LA GASPÉSIE–LES ÎLES

## CONTEXTE RÉGIONAL

### Géographie et population

Elle compte une population de 97 066 habitants sur un territoire de 20 395 km carrés, comprenant un archipel situé à 200 km des côtes, ce qui donne une densité de 4,8 habitants/km<sup>2</sup> pour le continent et de 63,5 habitants pour l'archipel. On dénombre pas moins de 11 000 personnes de langue maternelle anglaise résidant dans la péninsule gaspésienne. Les anglophones représentent 12 % environ de la population de la région, comparativement à 8,7 % à l'échelle de la province. Notre région compte 42 municipalités locales, deux réserves et une communauté amérindienne Micmac.

Elle comprend cinq municipalités régionales de comté (MRC) et une municipalité hors MRC (Îles-de-la-Madeleine). À l'exception de quelques villages, la population est dispersée le long du littoral, sur une distance de quelque 600 km linéaires, ce qui entraîne des conséquences majeures sur tous les aspects de la vie en région. Le taux de densité est de douze habitants par kilomètre carré. Les principales causes de cette dispersion sont la configuration géographique de la péninsule. La majorité des localités comptent moins de 5 000 habitants. La région est caractérisée par une multitude de centres de petite taille et par un réseau de transport très étendu par rapport à la population à desservir.

La population est plus concentrée aux Îles-de-la-Madeleine, 63,5 habitants par km<sup>2</sup>, mais la localisation de l'archipel au cœur du golfe Saint-Laurent impose également des contraintes au chapitre des distances et du transport.

### Marché du travail

Les activités prédominantes de la région se retrouvent dans les secteurs des pêches, de la forêt, du tourisme et des services. Une forte concentration de travailleurs saisonniers, un taux de chômage de 20,3 % contre 8,2 % au Québec et un taux d'activité de 51 %, ce qui représente un écart de 15,6 % avec l'ensemble du Québec. Le revenu net disponible en 2003 était de 14 244 \$ par habitant comparativement à 21 065 \$ au Québec.

Selon des données compilées en janvier 2003 par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), environ 78 % des entreprises en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comptaient moins de cinq employés.

La région est aussi confrontée à un faible taux de scolarité de la population et un manque de formation et de qualification de la main-d'œuvre disponible à l'emploi. Le tableau ci-dessous résume assez bien l'écart entre les exigences des emplois offerts et les compétences de la main-d'œuvre disponible.

## La demande de main-d'œuvre sur le marché régional

Supposons l'ouverture de 100 postes dans la région GÎM selon les proportions actuelles des compétences requises;	Pour 100 Gaspésiens et Madelinots à la recherche d'emploi, <sup>3</sup>
19 seront de niveau professionnel, nécessitant une scolarité de niveau universitaire;	3 ont une scolarité de niveau universitaire;
37 seront de niveau technique, nécessitant une scolarité de type DEC ou DEP;	23 ont une scolarité de niveau technique;
28 seront de niveau intermédiaire, nécessitant une scolarité de type DEP ou une scolarité générale;	39 ont une scolarité de niveau intermédiaire;
16 seront de niveau élémentaire.	35 ont une scolarité de niveau élémentaire.

Source : Emploi-Québec – 2003

Cette analyse du marché régional de l'emploi a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de relance de la Gaspésie et des Îles. En approfondissant la question, en effet, on s'est rapidement rendu compte que bon nombre d'emplois créés dans le cadre du Plan de relance nécessitaient des compétences pratiquement inexistantes au sein de la main-d'œuvre régionale.

Le 4 octobre dernier, le premier ministre Jean Charest annonçait à Gaspé des investissements totalisant 1,9 milliard de dollars pour le développement la filière éolienne. Cette annonce permettra la concrétisation d'un rêve de visionnaires et créera plus de 350 emplois directs dans la région. Cette bonne nouvelle insufflé un renouveau et permet une relance tant attendue.

Il est important d'apporter ici quelques précisions sur les conditions des femmes en milieu de travail. Le revenu des femmes de la région correspond à 66,9 % du revenu moyen des hommes. Est-il nécessaire de souligner que les femmes assument encore une plus grande part des obligations parentales. Le nombre de femmes-chefs de famille monoparentale est quelque peu supérieur en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que dans l'ensemble du Québec : 81,3 % contre 79,7 %. Ces réalités ont nécessairement des conséquences sur le marché du travail et méritent d'être prises en compte dans l'élaboration de mesures de conciliation travail-famille, notamment par des mesures valorisant l'implication des pères.

### Qualité de vie

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont reconnues pour leurs paysages d'une grande beauté, pour la présence d'aires de conservation et de zones protégées. Pour la qualité et l'abondance des rivières à saumon de réputation internationale, pour les plans d'eau exceptionnels, notamment la Baie-des-Chaleurs reconnue mondialement comme l'une des plus belles baies. Pour sa faune et sa flore variées, parfois uniques. Qualité de certaines terres agricoles et les produits récoltés. Programme de récupération des matières résiduelles; présence d'un centre régional de tri de matières résiduelles.

*Une région saine et responsable* qui se démarque par sa qualité de vie axée sur l'harmonie entre ses citoyens et ses communautés par le respect de ses écosystèmes.

---

<sup>3</sup> Il est important de préciser que ces chiffres sont des ordres de grandeur plutôt que des données absolues. Chez les diplômés universitaires, par exemple, l'écart entre l'offre et la demande est tel que la très grande majorité des personnes cherchant de l'emploi en trouveront, même si l'emploi trouvé ne correspond pas exactement à leur formation ou à leurs attentes. L'écart est beaucoup moins prononcé dans les catégories « technique » et « professionnelle ». Le taux de chômage y est plus élevé, notamment parce que bon nombre de personnes ont le niveau de scolarité requis, mais dans des domaines autres que ceux que recherche le marché.

Il faut ajouter à ces merveilleuses caractéristiques physique, culturelle et humaine le taux de criminalité le plus bas de la province.

## **DÉFIS RÉGIONAUX**

### **Démographie**

La région a connu, au cours des dernières années, une baisse notable de sa population, notamment celle des jeunes. En 15 ans, la région a vu partir près de 9 000 de ses jeunes. Le solde migratoire entre 1987 et 2003 affiche un résultat négatif de moins 17 033 habitants. Si la tendance se maintient, il est prévu qu'en 2026, la population âgée de plus de 65 ans représentera 36,3 % de la population régionale. Plus près de nous, en 2006, la population des 65 ans et plus sera équivalente à celle des 18-40 ans.

À cet effet, la baisse démographique que connaît le Québec, attribuable au vieillissement de la population et à la baisse du taux de natalité, s'est intensifiée en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au cours des dernières décennies. Les facteurs en cause sont le vieillissement de la population et la diminution des naissances bien sûr, mais aussi et surtout l'exode massif des jeunes et des travailleurs les plus scolarisés. La difficulté de garder cette part de la population est sans contredit l'un des plus grands défis à relever pour la région. Un enjeu que l'augmentation des naissances, même si elle était significative, ne pourrait atténuer, et ce, en raison du faible pouvoir de rétention de la région face à ses jeunes une fois qu'ils sont arrivés à l'âge adulte. Le phénomène est encore plus criant dans la communauté anglophone de la région qui, elle, voit sa population de jeunes s'exiler souvent hors du Québec pour y trouver du travail ou étudier à un niveau supérieur.

Un autre phénomène s'ajoute à cette problématique régionale, celui de l'exode des parents qui, à la retraite, vont rejoindre leurs enfants et leurs petits-enfants établis à l'extérieur de la région. Cette migration, de plus en plus présente, vient aussi priver la région de l'expertise et de l'engagement de ses jeunes retraités enlevant ainsi de la vitalité au milieu.

Dans le cadre du Forum régional « Place aux citoyens », de nombreux citoyens avançaient que le gouvernement devait se doter d'une politique d'occupation dynamique de son territoire et raffermir les liens entre les ruraux et les urbains.

### **Exode de la population**

Les enjeux relatifs au retour et à la rétention des jeunes en région, ainsi qu'à la possibilité de fonder des familles, et ce, dans un environnement de qualité et accueillant, sont prioritaires pour les intervenants socio-économiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Tous s'entendent sur le fait qu'il faut mettre en place des mesures ou des programmes adaptés pour encourager les jeunes à venir s'établir ou à revenir en région et y fonder des familles. Les mesures suggérées : concilier travail-famille, faciliter l'accès à la propriété et rattacher un crédit d'impôt à chaque naissance.

Les stratégies concertées entre les différents partenaires du milieu, que ce soit au niveau municipal, scolaire ou des institutions bancaires, sont également identifiées comme des moyens à privilégier pour arriver à offrir aux jeunes familles un milieu de vie stimulant et accueillant. L'avenir de la région appartient notamment aux jeunes et aux familles.

Les travailleurs à la retraite, par leur expertise et leur expérience acquises, sont considérés comme des ressources humaines importantes à mettre à contribution pour le développement de leur communauté; qu'on pense au parrainage de jeunes entrepreneurs ou à la création de réseaux intergénérationnels.

## SERVICES À LA FAMILLE : PROBLÉMATIQUES ET PISTES DE SOLUTION

### SERVICES DE GARDE 0-12 ANS

Le développement massif des services de garde à la petite enfance<sup>4</sup> des quatre dernières années marque une évolution considérable des conditions de vie des familles. Cependant, malgré les efforts pour développer un réseau des services de garde à la petite enfance en harmonie avec les besoins des familles, les règles de financement et de fonctionnement des CPE et des garderies ne sont pas adaptées à la ruralité.

Au terme de projets en concrétisation prévus pour mars 2006, 11 CPE et une garderie conventionnée permettront d'offrir 2 074 places à contribution parentale réduite et couvriront l'ensemble du territoire. À quelques exceptions près, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, l'offre de services 0-4 ans correspond aux besoins de garde régulière mais nécessite un réaménagement.

Quant aux services de garde scolaire, leur nombre est passé de 12 à 21 au cours des quatre dernières années, permettant de doubler le nombre d'enfants qui les fréquentent, passant de 700 à plus de 1 400 en 2003-2004. Ces services couvrent uniquement la période scolaire, la garde estivale<sup>5</sup> n'étant pas assurée par le réseau des services de garde scolaire. Il existe quelques services municipaux qui peuvent être considérés comme des services de garde et quelques milieux familiaux des CPE reçoivent cette clientèle l'été.

### PROBLÉMATIQUES

La pénurie de places en services de garde varie selon divers facteurs : le taux d'activité de la population, la démographie et l'exode de la population. Cette pénurie est concentrée en certains endroits et à certains moments de l'année selon le taux d'activité, plus généralement pendant la période estivale à cause des emplois en tourisme, pêche, forêt et agriculture. À ces considérations, s'ajoute la pénurie de places pousins (0-18 mois) sur l'ensemble du territoire. Malgré la popularité du congé parental, plusieurs parents doivent reprendre leurs activités professionnelles avant la fin de la première année.

Les CPE répondent aux besoins des 5-12 ans en l'absence de service scolaire, mais ce nombre de places n'est pas considéré dans le calcul des places requises pour la région. À titre indicatif, en janvier 2004, 31 places des services de garde 0-4 ans étaient occupées par une clientèle scolaire.

Autres facteurs à considérer, les mesures de soutien financier du MESSF, qui prévoient l'intégration des enfants handicapés en services de garde sont nettement insuffisantes. Ces mesures finissent par décourager les tentatives d'intégration et entraînent parfois une réponse plus ou moins adéquate aux besoins des parents. Très souvent, un des parents se retire carrément du marché du travail pour prendre soin de l'enfant.

Les services de garde scolaire n'offrent pas de service pendant la relâche scolaire, les congés des fêtes et la période estivale. Les services municipaux, communément appelés « camps de jour » ou « terrains de jeu » ne peuvent être considérés comme des services de garde, car les heures et le nombre de semaines offerts ne correspondent pas aux besoins des familles et n'impliquent aucune récurrence d'année en année. Dans certaines communautés, les services sont offerts de deux à trois jours par semaine seulement, d'autres n'en offrent tout simplement pas. Ces activités sont tributaires le plus souvent de financement gouvernemental et la majorité des animateurs ne sont pas formés; la qualité des services risque donc d'être déficiente. Certains enfants d'âge scolaire fréquentent des milieux familiaux des services à la petite enfance (0-4 ans), seul service présent dans toutes les communautés, ce qui contribue

---

<sup>4</sup> Services de garde pour la clientèle de 0 – 4 ans offerts par les réseaux des centres de la petite enfance et garderies;

<sup>5</sup> La garde estivale : période de garde pour la clientèle scolaire pendant la période estivale, de la fin des classes à la rentrée scolaire.

à la pénurie de places dans les services à la petite enfance. Cette réalité prouve, une fois de plus, que ces services ne sont pas adaptés à la ruralité.

*Considérant l'ensemble de ces facteurs, la CRÉ recommande la modulation des mesures gouvernementales et la négociation d'une entente spécifique Famille permettant :*

- *D'assurer une veille régionale en matière de services à la famille, d'informer le MESSF des besoins (nombre et nature) et de faire des recommandations aux ministères et organismes concernés;*
- *D'ajuster le plan d'autorisation en services de garde en fonction des places occupées par des clientèles scolaires;*
- *D'adapter les règles qui régissent la garde 0-4 ans et 5-12 ans aux réalités de la ruralité;*
- *De prévoir un taux d'occupation annualisé dans les CPE et garderies qui permettrait d'offrir des services en période de pointe dans le cadre des activités de pêche, de tourisme, de foresterie, ou de toute autre activité saisonnière;*
- *De reconnaître des milieux familiaux qui accueilleraient uniquement des poupons avec une assistante, jusqu'à un maximum de 10 poupons;*
- *À la région d'innover pour adapter l'offre de services aux besoins des familles;*
- *De déterminer des mesures financières adéquates pour l'intégration des enfants handicapés;*
- *De mettre à la disposition de la région les outils nécessaires à l'intégration des enfants handicapés, par la formation du personnel éducateur et des responsables de services familiaux par le biais du Réseau des services à la petite enfance BSL-GÎM;*
- *De revoir les règles de financement des mesures d'intégration des enfants handicapés;*
- *De mettre à la disposition des communautés les moyens leur donnant la possibilité d'innover, de revoir le modèle et d'assurer une bonne formation aux animateurs dans le but de mettre en place des services de garde estivaux de qualité et adaptés aux besoins des familles.*

*La CRÉ affirme l'importance de poursuivre le développement des services de garde 0-12 ans, d'assurer une veille régionale et d'émettre des recommandations aux ministères et organismes concernés.*

*La CRÉ considère qu'il y a un flagrant manque d'arrimage entre les services de garde scolaire et à la petite enfance et suggère aux autorités du ministère de l'Éducation et de l'agence Famille de revoir les règles qui les régissent en fonction des réalités du monde rural.*

## **POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour inciter les municipalités à se doter d'une politique familiale dans le cadre de la mesure « Implantation ou mise à jour d'une politique familiale, soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC », aucune municipalité de la région n'a formellement adopté une politique. À ce jour, deux seulement ont adressé une demande de financement au MESSF.

Plusieurs municipalités offrent une gamme d'activités et se soucient de la qualité de vie des familles, mais n'établissent toujours pas de politique familiale. Il faut peut-être remettre en question, non pas la pertinence, mais le mode de financement selon lequel la contribution du MESSF correspond à la participation de la municipalité jusqu'à concurrence de 12 000 \$ pour les municipalités de moins de 35 000 habitants. Ce critère devrait être modifié et la participation financière de l'État augmentée en vertu

de la capacité de dépenser des milieux, jusqu'à une proportion équivalant environ à 75 % pour l'État et à 25 % pour la municipalité.

Confrontée à la baisse démographique et à l'exode de la population, la communauté de la Gaspésie et des Îles doit réagir. L'objectif d'une politique municipale vise l'amélioration de la qualité de vie, une meilleure rétention de la population et bien évidemment l'établissement de nouveaux arrivants. Or, l'un des cinq principaux critères qui motivent les gens à choisir une région où s'installer, c'est la gamme de services et en particulier ceux de loisirs. La majorité de nos communautés n'offrent pas le minimum en raison de leur faible capacité financière. Ainsi, beaucoup de professionnels (en pénurie dans la région) recherchent des milieux où ils pourront s'offrir des services élaborés de loisirs et où leurs enfants pourront bénéficier d'un encadrement adéquat. Les municipalités devront donc tenir compte de l'importance des loisirs dans l'adoption de leur politique familiale.

*La CRÉ recommande au MESSF de revoir le financement de la mesure de soutien « Implantation ou mise à jour d'une politique familiale, soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC ».*

*Considérant que les municipalités sont d'importants acteurs oeuvrant pour et auprès des familles, la CRÉ recommande au MESSF d'entreprendre des démarches de négociations avec la région dans le but de convenir d'une entente spécifique de régionalisation en matière de famille, dont un objectif viserait les politiques familiales municipales.*

## **ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE**

Sur le plan des organismes communautaires famille, la région accuse un certain retard. Faute de financement adéquat, le réseau est confronté à un roulement de personnel et à une précarité de services; certains doivent même fermer leurs portes sporadiquement sans préavis. Il faut cependant reconnaître que ces organismes arrivent, avec peu de ressources financières, à apporter aux familles, écoute, accueil et référence, ainsi qu'un énorme soutien au rôle parental. Les services diffèrent d'un organisme à l'autre : halte-répit, supervision de visite parentale, parrainage (grands-amis), ateliers de lecture et d'écriture, cuisine collective, ateliers d'aide au budget, etc.

Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. D'abord, le MESSF vient de reconnaître les organismes communautaires famille. Le financement qui était auparavant assuré par le réseau de la santé et services sociaux sont transférés au MESSF. Il s'agit d'un réel avancement pour les organismes communautaires famille (OCF), le financement reste néanmoins insuffisant. Disons qu'il est passé de médiocre à insuffisant, mais il est encore loin d'être convenable.

Ce manque de financement se répercute sur l'offre de services à la grandeur du territoire, la majorité des OCF concentre leurs activités à leur siège social. La maison Parenfant de Gaspé, par exemple, dispose de points de services dans les limites de la MRC pour répondre aux besoins exprimés par les familles, de façon ponctuelle, et en fonction des disponibilités financières. Conclusion : une partie de la communauté, généralement plus défavorisée, doit se priver de services faute de financement adéquat.

On dénombre cinq OCF dans la région, dont une maison de la famille reconnue aux Îles-de-la-Madeleine, mais qui n'a pas encore accès au financement de base du MESSF. Quant à la MRC d'Avignon, elle est la seule dans la région à ne posséder aucun OCF sur son territoire.

L'incapacité du milieu à soutenir ce réseau est un facteur déterminant. Est-il nécessaire de rappeler dans quelle situation économique se trouve la région? Le financement par projets ponctuels, initiés par les différents ministères, implique une part de financement du milieu ou l'assurance, qu'à l'échéance de la mesure de financement, le projet soit autonome financièrement. C'est malheureusement une fois de plus la preuve que ces mesures ne sont pas adaptées à la ruralité.

*Pour toutes ces considérations, la CRÉ recommande au MESSF de revoir le financement des organismes communautaires famille en tenant compte des besoins des communautés et de la capacité réelle du milieu à assumer une part du financement.*

*De plus, la CRÉ souhaite l'instauration minimale d'une maison de la famille par territoire de MRC et un financement pour des services sur l'ensemble du territoire.*

#### **ABSENCE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ISOLEMENT DE LA POPULATION**

En ce qui concerne le transport collectif, son organisation n'est pas une mince tâche. Actuellement, seuls les services de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la ville de Gaspé fonctionnent. Deux autres projets, ceux des MRC du Rocher-Percé et de Bonaventure, ont déjà reçu une première tranche de subvention de 28 000 \$, dans le cadre du programme *d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural* du ministère des Transports du Québec. Malheureusement, cette mesure prévoit une grande participation financière du milieu, et les MRC de la Gaspésie et des Îles n'ont pas les ressources financières suffisantes pour soutenir un tel service. Mentionnons au passage l'absence de transport adapté dans la partie ouest de la MRC Avignon (huit municipalités) et l'absence de services de taxi dans plusieurs communautés de la péninsule gaspésienne.

Le risque de développer un nouveau service, d'habituer les usagers à une alternative et de l'interrompre temporairement ou définitivement à cause d'un manque de financement entraîne une désorganisation chez les utilisateurs. Cette façon de faire constitue un recul et démobilise la population en général. Les gens d'Avignon en savent quelque chose; on a dû interrompre leurs services après quelques mois faute de financement. Nous ne voulons plus de ces mesures temporaires, à moins qu'elles aient pour objectifs de répondre à des besoins ponctuels.

*La CRÉ affirme l'importance de doter la région de services de transport collectif dans le souci de rompre l'isolement et de faciliter l'accessibilité aux services.*

*La CRÉ recommande donc au gouvernement :*

- *De convenir d'une entente spécifique pour le développement d'un réseau de transport collectif en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;*
- *De revoir le financement du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural en fonction des réalités de la région;*
- *D'effectuer la décentralisation des dossiers du transport collectif.*

#### **ACCESSIBILITÉ**

Le manque de transport soulève une dimension importante et souvent négligée dans le traitement des problématiques, soit l'accessibilité. L'accessibilité implique l'accès aux études supérieures, aux soins de santé spécialisés, à la culture, au sport et au loisir. Elle touche tous les individus de toutes conditions. Dans une région avec une densité de population d'à peine cinq habitants au km<sup>2</sup>, avec une capacité financière limitée dans tous les secteurs (municipal, organisme, scolaire, etc.), l'accessibilité aux services demande un réel tour de force.

Que dire de l'accès à la propriété, particulièrement comme mesure favorisant la rétention de la population. Pour d'autres clientèles, la préoccupation est d'accéder à un logement adéquat et à prix raisonnable.

Les adolescents sont les grands oubliés des mesures familiales. On tient compte de la petite enfance, du soutien parental, des travailleurs, des aînés, etc. Mais la plus grande part investie pour cette clientèle se retrouve dans le réseau scolaire, ce qui est très louable et doit être maintenu. Toutefois, il est impératif de

maintenir et de développer le réseau de maisons des jeunes qui souffrent d'un manque flagrant de financement tel qu'elles investissent trop de temps dans l'autofinancement au détriment de l'animation et d'une diversification de leurs activités.

De plus, il ne faut pas négliger l'impact économique des études à l'extérieur de la région sur le revenu familial. Ce phénomène contribue à l'exode des jeunes et à la fuite de capitaux vers d'autres régions mieux nanties du Québec. Pour certains étudiants, l'accès aux études supérieures est souvent limité par les coûts de la formation à l'extérieur de la région et l'endettement qui en découle. La présence de l'enseignement supérieur en région a donc des conséquences positives : des familles plus riches et des étudiants moins endettés.

Nous connaissons les bienfaits de l'activité physique, de l'apprentissage de la musique et d'autres disciplines qui permettent aux jeunes de créer et de canaliser leur énergie, de se découvrir des passions. Or, la pratique de ces activités peut se révéler coûteuse, et malheureusement, dans la région, la majorité des familles sont confrontées à des contraintes financières importantes. Il en résulte quantité de problématiques sociales, notamment un taux décrochage et d'échec scolaire supérieur à la moyenne nationale.

Petites suggestions : les achats relatifs à la pratique d'un sport, d'un loisir ou d'une discipline artistique (musique, art, etc.) pourraient être exempts de taxes provinciales. En plus de permettre une plus grande accessibilité au loisir, au sport et à la culture, cette mesure permettrait la pratique sécuritaire d'activités, contribuerait à l'exploration de disciplines autres que celles offertes à l'école et contribuerait à l'amélioration des chances de réussite.

Des mesures incitatives pour l'exploration de nouvelles activités en famille comme une journée de pêche gratuite ou des journées de la culture représentent d'autres façons d'améliorer la cohésion des familles. D'autres journées thématiques nationales pourraient être lancées : entrées gratuites pour les familles, transport organisé, équipement minimal fourni gratuitement... Golf, sport nautique, chasse, etc. Ces initiatives, en plus de faire la promotion de la région et de renforcer le sentiment d'appartenance, contribueraient à la rétention volontaire de la population et augmenteraient le temps de qualité passé en famille.

*La CRÉ recommande que l'État québécois adopte des mesures facilitant l'accessibilité aux services, à la propriété et aux logements sociaux dans la région. Que l'État mette en place des mesures incitatives pour donner aux jeunes le choix (sans trop de conséquences professionnelles et financières) de s'établir en région et d'y fonder une famille.*

*La CRÉ recommande un financement adéquat du réseau des maisons de jeunes.*

*La CRÉ affirme la nécessité de maintenir dans la région le niveau d'enseignement supérieur le plus élevé possible, et même, d'en envisager le développement.*

## **CONCERTATION DES PARTENAIRES**

La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine désire souligner l'importance de maintenir des activités et des lieux de concertation sectorielle et intersectorielle locaux, régionaux et nationaux pour relever le défi de la conciliation travail-famille. Dans le cadre de l'entente spécifique sur les services de garde, nous avons été à même de constater le manque flagrant de connaissance des organismes qui oeuvrent auprès des familles entre eux et par la population en général. Pour arriver à solutionner les problématiques présentées plus haut, et contribuer au développement durable de la région, il faudra mettre à profit toutes les ressources locales, régionales et nationales.

*La CRÉ réitère ici l'importance de convenir, dans les meilleurs délais, d'une entente spécifique de régionalisation en matière de services à la famille. La CRÉ invite aussi le gouvernement à établir un mécanisme d'information et de concertation interministériel en regard de la conciliation travail-famille.*

## **BUREAU DU TEMPS**

Le ministre Béchard a découvert cette formule à Paris. Il songe maintenant à l'intégrer à sa politique sur la conciliation travail-famille.

Le rôle du bureau du temps, en substance, est d'harmoniser les horaires des services publics (écoles, garderies, guichets administratifs, etc.) avec les besoins des citoyens. En Italie, une loi imposerait même la création d'une structure de ce genre dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants.

Ce concept de « bureau du temps » semble très intéressant, mais tel que présenté, correspond davantage aux réalités urbaines que rurales. Il mérite évidemment d'être étudié et adapté aux réalités québécoises, mais il faudra aussi le concevoir en fonction de la ruralité.

*La CRÉ recommande la mise sur pied d'un comité provincial chargé de produire un portrait des besoins des populations rurales et d'émettre des recommandations au ministre Béchard sur des mesures favorisant la conciliation travail-famille. À ce comité pourrait participer au minimum une ressource de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, recommandée par la CRÉ.*

## **MODIFICATION DES NORMES DU TRAVAIL**

Il faut reconnaître que les modifications apportées aux congés parentaux constituent un réel progrès. Sans être révolutionnaires, les modifications aux normes du travail facilitent la vie des nouvelles familles qui peuvent s'offrir une année à 55 % d'un revenu. L'arrivée d'un nouveau-né apporte son lot de bonheurs, de préoccupations et inévitablement de frais supplémentaires.

Mettre à la disposition des entreprises, syndicats, employeurs des trousseaux de mesures facilitant la conciliation travail-famille, qui tiendront compte des réalités des petites entreprises, qui représentent plus de 75 % des employeurs de la région, ainsi que de celles des travailleurs autonomes. Ces mesures devront aussi tenir compte des réalités des secteurs d'activités (forêt, pêche, tourisme, agriculture, etc.), du caractère saisonnier du travail dans la région et de la force de travail composée de personnes majoritairement de sexe masculin. Les différents groupes d'intérêts pourront être sollicités, y réfléchir et faire des recommandations.

Ces mesures devraient aussi tenir compte des coûts sociaux de l'implication familiale. Trop souvent, le parent qui assume la plus grande part des responsabilités parentales (généralement les femmes) voit sa capacité financière diminuée à court terme et, de plus, en subit les conséquences tout au long de sa vie : fond de pension proportionnel au revenu, cumul d'années d'expérience. L'employeur pourrait s'inspirer de cet outil et choisir ou adapter des mesures réalistes et appropriées aux activités de l'entreprise : télé-travail, réaménagement des horaires de travail, modifications aux congés parentaux, etc. Les travailleurs autonomes devraient avoir aussi accès aux mêmes bénéfices que les travailleurs réguliers.

*La CRÉ félicite la volonté et l'empressement du gouvernement québécois à se doter d'une politique de conciliation travail-famille. La CRÉ recommande au gouvernement de tenir compte des petites et moyennes entreprises dans l'établissement de mesures et dans les changements à apporter aux normes du travail pour favoriser la conciliation travail-famille.*

*La CRÉ recommande la bonification des prestations pour congé parental, permettant aux deux parents d'en bénéficier sans trop de conséquences financières.*

## VALORISATION DE LA PATERNITÉ

Depuis la nuit des temps, les mères assument une grande part des responsabilités parentales. Leur contribution au marché du travail s'intensifie, elles sont de plus en plus scolarisées, voire même plus que les hommes, et aspirent à faire carrière. Cependant, règle générale, elles continuent à accorder plus de temps à leur famille (enfants, parents ou personnes à charge). Les temps changent : depuis l'allongement des congés parentaux, la proportion d'utilisateurs masculins a triplé passant de 3 % en 2000 à 10 % en 2001. Aux Îles-de-la-Madeleine, on constate une plus grande implication des pères depuis que certains services publics (écoles, services de santé) adressent leur correspondance aux pères.

*La CRÉ est soucieuse de la qualité de vie des familles et reconnaît l'importance de valoriser le rôle de père. Aussi recommande-t-elle au MESSF de poursuivre les campagnes publicitaires incitant l'implication des pères et de soutenir les initiatives locales ou régionales qui visent cet objectif.*

## SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES

Autre situation préoccupante : le vieillissement de la population est une réalité qui frappe particulièrement la région. Il faut dès à présent instaurer des services et des structures pour répondre aux besoins de cette génération de plus en plus populeuse. Pauvreté et exclusion sociale sont trop souvent le lot de ces aînés.

*La CRÉ recommande que le gouvernement, par respect pour les personnes âgées qui ont déjà tant donné à la société, accorde une attention particulière aux ressources alternatives d'hébergement, aux mesures de maintien à domicile, de soutien aux aidant(e)s naturel(le)s, ainsi qu'aux réseaux de services intégrés.*

## Conclusion

En conclusion, la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est sur sa lancée et a besoin du soutien de l'État pour relever le défi de la conciliation travail-famille. Ce soutien doit se manifester par l'adoption d'une politique familiale nationale reflétant la diversité des réalités québécoises. Une politique familiale adaptée ou adaptable à la ruralité, permettant la complémentarité des services à la famille, visant l'harmonisation et la bonification des services offerts et ouverte à l'innovation pour répondre aux besoins évolutifs des familles québécoises. Cette politique doit aussi se traduire par le biais d'une entente spécifique Famille négociée avec la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

La CRÉ réaffirme sa volonté de poursuivre le développement durable de la région et de maximiser l'occupation de son territoire. Elle s'engage à mettre tout en œuvre pour augmenter le **Bonheur Intérieur Brut** régional et ainsi améliorer la qualité de vie des Gaspésiennes et Gaspésiens, des Madeliniennes et Madelinots. Le défi est considérable et implique le soutien de l'État par la négociation d'ententes spécifiques, par l'adaptation et la modulation des programmes et mesures dans le respect des spécificités régionales et, ultimement, par la décentralisation des pouvoirs, permettant ainsi à la population gaspésienne et madelinienne d'agir sur son propre développement.